

Direction départementale
 des Territoires

Service aménagement
 durable, urbanisme, risques
 (ADUR)

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Commune de
FRESNOIS-LA-MONTAGNE

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Document conforme à celui annexé
 à l'arrêté municipal du

PORTANT MISE A JOUR
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 27 février 2017
 Le Maire



Gérard SOBIACK

Janvier 2017

Localisation du service :
 Place des Ducs de Bar à Nancy
 Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
 Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Toutes vos correspondances sont à adresser à :
 DDT de Meurthe-et-Moselle
 Case officielle n° 60025
 54635 Nancy cedex

Échelle : 1 / 10 000 ème

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires
 dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet
 au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions
 ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.

Légende :

AC1 - Données STAP 54 - 2014

- AC1 - Monuments Historiques inscrits ou classés (édifices)
- AC1 - Monuments Historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)

AS1 - Données Agence Régionale de Santé - 2016

- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (point de captage)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre rapproché)
- AS1 - Protection des eaux potables et minérales (périmètre éloigné)

Le périmètre de protection éloigné peut inclure, le cas échéant,
 un périmètre de protection éloigné renforcé non représenté
 sur cette carte.

EL7 - Circulation - Alignement

Pour information :

- Forêts relevant du régime forestier

